

lalux-Safe Future

Retrouvez-nous sur:



Contactez-nous en cas de questions.

4972617 - 10/2018

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-6300
groupeLL@lalux.lu

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-6545
groupeLL@lalux.lu

DKV Luxembourg

11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 42 64 64-1
Fax: 42 64 64-250
info@dkv.lu

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE.

Protection contre les risques de la vie

Prévoyez l'avenir de vos proches

Personne n'est à l'abri des coups du sort! Il est donc primordial de sécuriser l'avenir de votre famille en cas de décès ou d'invalidité. Les couvertures «risques» vous permettent de prévoir une planification financière efficace pour garantir la protection de votre famille.

À vous de choisir les garanties dont vous avez besoin. Avec un maximum de flexibilité, vous pouvez également opter pour ces couvertures seulement pendant une période déterminée.

Décès

Si vous décédez avant l'âge de la retraite, LALUX-VIE verse aux bénéficiaires désignés le capital décès que vous avez défini.

Invalidité


Si vous êtes déclaré invalide par la Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP), LALUX-VIE vous verse un complément de rente d'invalidité.

Accident

En cas de décès par accident, un capital supplémentaire est versé aux bénéficiaires désignés.

Exonération des primes

En cas de souscription des volets retraite, décès et/ou accident, ces couvertures sont prises en charge par LALUX-VIE dès la mise en invalidité jusqu'au terme du contrat.

 Les primes pour les couvertures «risques» réduisent aussi votre revenu imposable!



- Vos avantages avec lalux-Safe Future:**
- ✓ Un revenu supplémentaire pour votre retraite
 - ✓ Couvertures des risques de la vie au choix: décès, invalidité et accident
 - ✓ Réduction de votre revenu imposable
 - ✓ Flexibilité d'adapter le mode et le montant d'investissement chaque année
 - ✓ Pas de taxation au Luxembourg sur les prestations versées
 - ✓ Protection de vos proches



lalux-Safe Future

Une nouvelle opportunité pour
les indépendants
et professions libérales

Penser à demain dès aujourd'hui ...

lalux-Safe Future vous propose une solution d'assurance sur mesure qui sécurise votre avenir et vous permet en plus de profiter des nouveaux avantages fiscaux accordés suite à l'extension du champ d'application de la loi sur les régimes complémentaires de pension aux professions libérales et aux indépendants.

En tant qu'indépendant, les risques auxquels vous devez faire face au quotidien sont multiples. Vous désirez conserver votre pouvoir d'achat lors de votre départ en retraite, mais votre pension légale sera bien inférieure à votre dernier revenu. Avec lalux-Safe Future, vous vous octroyez un complément financier indispensable afin de maintenir votre niveau de vie habituel et de profiter d'une retraite bien méritée.

Saviez-vous que...

...des avantages fiscaux s'appliquent aussi aux entreprises et particuliers? Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.lalux.lu

lalux-Safe Future

Comment réagir face à l'incertitude du futur? Réfléchir ou agir?

Vous souhaitez vous constituer un patrimoine et profiter parallèlement d'avantages fiscaux substantiels? Vous cherchez des solutions appropriées pour garantir un appui financier à vos proches en cas de décès ou d'invalidité?

Le temps est venu, agissez dès à présent pour maintenir votre niveau de vie, quoi qu'il arrive.



... et devancer le destin!

Votre protection et celle de vos proches vous tient à cœur? Outre les conséquences financières considérables, de nombreuses contraintes peuvent surgir et provoquer une perte de qualité de vie pour votre famille. Soyez prévoyant et optez pour les garanties «Décès», «Invalidité», «Accident» et «Exonération» pour assurer une prestation supplémentaire si vous veniez à décéder ou si vous deveniez invalide.

Des solutions sur mesure

lalux-Safe Future est un produit ultra-flexible avec des garanties parfaitement modulables selon vos besoins personnels. Profitez de sa flexibilité et faites d'une pierre deux coups: épargnez pour votre retraite et protégez-vous et vos proches contre les aléas de la vie, le tout dans un cadre fiscal attractif!

Épargnez pour votre retraite

Liberté, flexibilité, individualité

Vous décidez librement du montant de la prime annuelle que vous souhaitez verser dans votre plan de pension. Vous pouvez déduire une prime retraite allant jusqu'à 20% de votre revenu.

Pour encore plus de flexibilité, choisissez les modalités de versement de votre prime annuelle:

- ✓ mensuel
- ✓ trimestriel
- ✓ annuel

Facilitez-vous la vie en optant en parallèle pour une domiciliation bancaire!

Avantages fiscaux

Votre prime retraite est fiscalement déductible comme dépense spéciale. Le capital versé au moment de votre départ en retraite est exempt d'impôts au Luxembourg (seule la contribution dépendance est due), mais, en contrepartie, la prime est soumise à un impôt forfaitaire de 20% et une taxe rémunératoire de 0,9%.

	Non-investie dans lalux-Safe Future	Investie dans lalux-Safe Future
Partie de votre revenu	10 000 €	10 000 €
Impôts à payer	taux marginal + impôt de solidarité: 39% + 7% = 41,73%* = 4 173 €	impôt forfaitaire + taxe rémunératoire: 20% + 0,9% = 20,9% = 2 090 €
Votre gain d'impôt		2 083 €

* Correspond à un revenu annuel imposable entre 46 000 € et 100 000 € (Classe 1)

Investir en toute sécurité

Vous avez le choix pour l'investissement de vos primes:

- ✓ Un rendement plus performant: avec l'investissement dans un produit Unit-Linked votre capital évolue avec la performance des fonds d'investissement que vous choisissez parmi une gamme de SICAV émises par notre partenaire la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (BCEE). Ces fonds répondent aux profils de risque habituellement rencontrés. Vous déterminez votre stratégie d'investissement selon vos besoins.
- ✓ Opter pour la sécurité: en investissant dans un produit d'assurances vie classique avec un taux d'intérêt garanti, complété par une éventuelle participation aux bénéfices. Le taux de ce rendement garanti est défini par le Commissariat Aux Assurances.
- ✓ Ou bien combiner ces deux options et bénéficier d'un investissement hybride!

Au terme du contrat ou en cas de départ en retraite légale, la réserve acquise vous sera versée.

💡 En fonction de l'évolution de vos revenus, vous avez l'opportunité de redéfinir cette stratégie chaque année - aussi bien le montant des primes que le mode d'investissement.